

Septembre 2025



LA COUR SUPRÊME NOUS FERME UNE PORTE... MAIS D'AUTRES S'OUVRENT

En avril dernier, la FFARIQ, conjointement avec d'autres associations représentatives de Ressources, a déposé une demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada pour contester la décision rendue par la Cour d'appel du Québec. L'objectif : faire reconnaître que les ressources de type familial et les ressources intermédiaires doivent bénéficier d'une protection constitutionnelle équivalente à celle des salariés ainsi que de mécanismes efficaces de négociation collective.

La semaine dernière, la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre notre contestation visant à faire déclarer inconstitutionnelles certaines dispositions de la *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant (LRR)*.

Il ne s'agit pas d'une décision sur le fond. La Cour n'a pas jugé de la pertinence du dossier ni de la validité de nos arguments : elle a simplement décidé de ne pas intervenir, le critère d'intérêt national n'ayant pas été retenu à ce stade.

Nous demeurons déçus : la décision de première instance avait reconnu que la LRR portait atteinte à la liberté d'association. La Cour d'appel a toutefois restreint cette protection, considérant

que les ressources sont des prestataires de services plutôt que des salariés. Elle a néanmoins précisé la portée de certaines dispositions, notamment sur la durée des ententes spécifiques et la rétribution des services. Nous y reviendrons dans une prochaine communication, par le biais de l'Inform'Accueil ou dans le cadre des travaux préparatoires au renouvellement de la prochaine entente collective.

Une porte judiciaire se ferme, mais une autre s'ouvre : nous porterons maintenant ce combat sur le terrain politique.

Notre priorité est de faire respecter une recommandation clé de la Commission Laurent : modifier la LRR afin de mieux refléter la réalité des familles d'accueil à l'enfance et de protéger l'intérêt des enfants.

Mélanie Gagnon
Présidente provinciale
FFARIQ